

Bruxelles, le 1^{er} avril 2026
(OR. en)

14785/25
COR 3

EF 360
ECOFIN 1447
DELECT 166
ECB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 19 mars 2026

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: C(2026) 1993 final

Objet: RECTIFICATIF
au règlement délégué (UE) 2026/305 de la Commission du 29 octobre
2025 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen
et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant
les conditions de fonctionnement, l'obligation de représentativité et les
exigences déclaratives liées à l'obligation de détenir un compte actif
(*Journal officiel de l'Union européenne L, 2026/305, 6 février 2026*)
C(2025) 7124 final

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 1993 final.

p.j.: C(2026) 1993 final



Bruxelles, le 18.3.2026
C(2026) 1993 final

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2026/305 de la Commission du 29 octobre 2025 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les conditions de fonctionnement, l'obligation de représentativité et les exigences déclaratives liées à l'obligation de détenir un compte actif

(Journal officiel de l'Union européenne L, 2026/305, 6 février 2026)

C(2025) 7124 final

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2026/305 de la Commission du 29 octobre 2025 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les conditions de fonctionnement, l'obligation de représentativité et les exigences déclaratives liées à l'obligation de détenir un compte actif

(Journal officiel de l'Union européenne L, 2026/305, 6 février 2026)

C(2025) 7124 final

Does not concern the French language version.